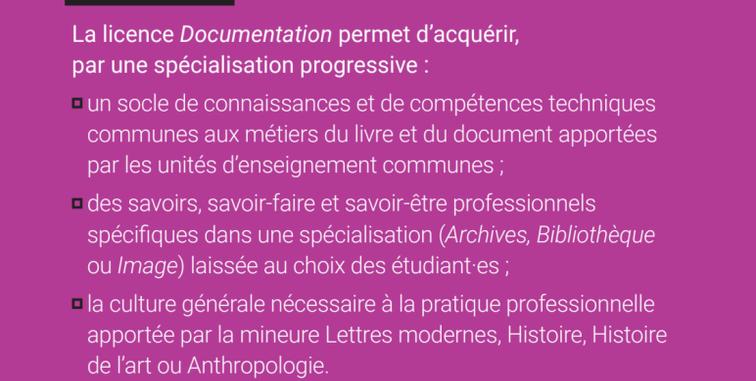




LICENCE DOCUMENTATION SPÉCIALISATION ARCHIVES, BIBLIOTHÈQUE OU IMAGE

La licence *Documentation* offre une formation universitaire orientée vers les métiers du livre (édition, librairie, bibliothèques) et du document (archives, documentation audiovisuelle, iconographie, médiathèques).



OBJECTIFS

La licence *Documentation* permet d'acquérir, par une spécialisation progressive :

- un socle de connaissances et de compétences techniques communes aux métiers du livre et du document apportées par les unités d'enseignement communes ;
- des savoirs, savoir-faire et savoir-être professionnels spécifiques dans une spécialisation (*Archives, Bibliothèque ou Image*) laissée au choix des étudiant-es ;
- la culture générale nécessaire à la pratique professionnelle apportée par la mineure Lettres modernes, Histoire, Histoire de l'art ou Anthropologie.

ORGANISATION

La licence *Documentation* repose sur des enseignements théoriques et pratiques assurés par des universitaires et des intervenant-es professionnel-les.

Des rencontres, des visites et des travaux pratiques sur site au cours des deux premières années et un stage d'application obligatoire de 8 semaines en troisième année permettent une découverte approfondie du terrain professionnel.

Le parcours proposé est un parcours majeure Documentation / mineure Lettres modernes, Histoire, Histoire de l'art ou Anthropologie.

La première année de la licence *Documentation* est entièrement mutualisée.

La spécialisation professionnelle est introduite à partir de la deuxième année avec le choix d'une spécialisation :

Archives, Bibliothèque ou Image.

La deuxième année de formation privilégie elle aussi les enseignements communs mais deux unités d'enseignement (UE) représentant 50 heures au semestre 2 sont consacrées à la spécialisation (*Archives, Bibliothèque ou Image*).

En troisième année, les enseignements de spécialisation sont plus importants (ils représentant 200 heures sur un total de 550 heures) et la spécialisation est renforcée par le stage d'application de 8 semaines réalisé au second semestre, obligatoire et évalué.

LE PROGRAMME

LICENCE 1

UE 101, 102, 201 & 202 (150H – 24 ECTS)

ENSEIGNEMENTS COMMUNS DE DOCUMENTATION

- BIBLIOTHÈQUES, MAISONS D'ÉDITION ET LIBRAIRIES AUJOURD'HUI
- ARCHIVES ET DOCUMENTATION AUDIOVISUELLE AUJOURD'HUI
- DOCUMENTS : LIVRES, PÉRIODIQUES, ARCHIVES, IMAGES
- LES DOCUMENTS EN CONTEXTE NUMÉRIQUE
- INTRODUCTION AU DROIT DE LA CULTURE

UE 103, 104, 203 & 204 (150H – 24 ECTS)

ENSEIGNEMENTS DE MINEURE

- LETTRES MODERNES, HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART OU ANTHROPOLOGIE

UE 105 & 205 (100H – 6 ECTS)

ACCOMPAGNEMENT ET MÉTHODOLOGIE

- EXPRESSION, DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DE LA DOCUMENTATION ET INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE 1
- EXPRESSION, LECTURE ET PRATIQUES DES ÉCRITS PROFESSIONNELS ET INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE 2

UE 106 & 206 (50H – 6 ECTS)

LANGUE VIVANTE OU OPTION

LICENCE 2

UE 301, 302, 303 & 401 (150H – 30 ECTS)

ENSEIGNEMENTS COMMUNS DE DOCUMENTATION

- APPROCHE HISTORIQUE DES DOCUMENTS
- ARCHIVISTIQUE / INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC 1
- BIBLIOTHÉCONOMIE, SOCIOLOGIE DE LA CULTURE ET MÉTADONNÉES
- LES DOCUMENTS EN CONTEXTE CULTUREL
- INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC 2

UE 402 & 403 (50H – 8 ECTS)

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALISATION DE DOCUMENTATION

- ARCHIVES 1 ET 2, BIBLIOTHÈQUE 1 ET 2 OU IMAGE 1 ET 2

UE 304 & 404 (100H – 14 ECTS)

ENSEIGNEMENTS DE MINEURE

- LETTRES MODERNES, HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART OU ANTHROPOLOGIE

UE 305 & 405 (100H – 6 ECTS)

ACCOMPAGNEMENT ET COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

- ANALYSE ET PRODUCTION D'ÉCRITS MÉDIATIQUES
- INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE 3

UE 306 & 406 (50H – 6 ECTS)

LANGUE VIVANTE OU OPTION

UE 307 & 407 (25H – 4 ECTS)

PRÉPARATION À LA CERTIFICATION INFORMATIQUE

LICENCE 3

UE 501 & 601 (100H – 12 ECTS)

ENSEIGNEMENTS COMMUNS DE DOCUMENTATION

- RECHERCHE D'INFORMATION, INDEXATION 1, DROIT DE LA CULTURE 1
- POLITIQUES CULTURELLES, GESTION DE PROJET ET INDEXATION 2

UE 502, 503, 602 & 603 (200H – 24 ECTS)

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALISATION DE DOCUMENTATION

- ARCHIVES 3, 4, 5 ET 6, BIBLIOTHÈQUE 3, 4, 5 ET 6 OU IMAGE 3, 4, 5 ET 6

UE 504 & 604 (100H – 12 ECTS)

ENSEIGNEMENTS DE MINEURE

- LETTRES MODERNES, HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART OU ANTHROPOLOGIE

UE 505 ET 605 (100H – 6 ECTS)

ACCOMPAGNEMENT ET COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

- CONSERVATION PRÉVENTIVE, PARTENARIATS, ANIMATIONS ET EXPOSITIONS
- PRÉPARATION AUX CONCOURS / INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE 4

UE 506 & 606 (50H – 6 ECTS)

LANGUE VIVANTE OU OPTION

COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtriser les 4C (collecter, classer, conserver, communiquer) et l'environnement professionnel, administratif, législatif et réglementaire propre aux métiers des archives (spécialisation *Archives*) ;
- Savoir constituer, conserver et gérer les fonds des médiathèques, connaître les publics et identifier leurs besoins pour leur proposer des services adaptés, savoir mettre en place une politique documentaire, mettre en valeur les collections, gérer des systèmes de gestion de l'information et connaître les conditions techniques, économiques et juridiques de la production et de la diffusion des documents (spécialisation *Bibliothèque*) ;
- Maîtriser la culture liée à l'image et les compétences professionnelles permettant de constituer des fonds d'images fixes et animées, mettre en œuvre la gestion et le traitement documentaire de ces fonds, valoriser ces fonds et connaître l'environnement professionnel, institutionnel et juridique spécifique au secteur image (spécialisation *Image*).

POURSUITE D'ÉTUDES ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Les trois spécialisations de la licence *Documentation* (*Archives, Bibliothèque, Image*) permettent aux diplômé-es d'envisager une insertion professionnelle dès l'obtention de la licence 3 dans le secteur public comme dans le secteur privé, dans les domaines des archives, des bibliothèques, des médiathèques, des photothèques, de l'iconographie et de la documentation.

Les étudiant-es de licence *Documentation* peuvent effectuer une poursuite d'études dans le master 1 *Information-documentation* du département Documentation, Archives, Médiathèque et Édition.

La licence 2 *Documentation* donne également accès aux licences professionnelles *Édition : techniques éditoriales et développements numériques* et *Librairie : enjeux et nouvelles pratiques professionnelles* du département Documentation, Archives, Médiathèque et Édition.

CONDITIONS D'ADMISSION

La licence *Documentation* est ouverte à tout-e étudiant-e titulaire d'un baccalauréat ou d'une équivalence du baccalauréat.

Une admission est également possible en licence 2 (et licence 3) pour les étudiant-es ayant validé une licence 1 (ou 2) Information-communication, Lettres modernes, Histoire, Histoire de l'art, Langues, Sciences du langage ou un diplôme équivalent en sciences de l'information et de la communication (DUT Information-communication (GIDO ou InfoNum, Métiers du livre), DEUST Métiers du livre, BTS Édition ou Communication).

OÙ NOUS TROUVER

DÉPARTEMENT DOCUMENTATION,
ARCHIVES, MÉDIATHÈQUE ET ÉDITION
UNIVERSITÉ TOULOUSE - JEAN JAURÈS

5 ALLÉES ANTONIO MACHADO
31058 TOULOUSE CEDEX 9
BÂTIMENT OLYMPE DE GOUGES
BUREAUX GH 022 ET GH 023

TÉL. 05 61 50 41 90
DAM@UNIV-TLSE2.FR
HTTP://DAM.UNIV-TLSE2.FR

Département Documentation
Archives, Médiathèque
et Édition

